

# La Prairie asbl

Ferme d'animation - Centre d'Expression et Créativité -  
Centre de Jeunes

121, rue de la Vellerie - 7700 Mouscron - Belgique

tél. 0032.56.34.20.44 - Fax 0032.56.48.83.49

www.prairie.be - contact@prairie.be

## Fiche de santé 2010

Attention Fiche santé - Règlement d'ordre intérieur - 2 pages à imprimer

### 1. Le Participant

Nom .....Prénom.....Date de Naissance...../...../.....

Nom du Chef de Famille .....

Adresse .....

Tél privé .....Tél travail ou GSM.....

e-mail : .....@.....

Nom, Prénom, adresse du débiteur des frais de garde de l'enfant :

.....

.....

### 2. Lieux de vie

Où l'enfant vit-il actuellement ?  Famille  institution  grands parents  autre :.....

Personne à contacter en cas d'urgence pendant le centre de vacances

Nom .....tél ..... lien de parenté .....

Type d'enseignement suivi :  général  spécialisé Année scolaire .....

Nom de l'école : .....

Quelle est sa langue usuelle ?  fr  Neerl.  autre : .....

### 3. Loisirs

Y a-t-il des activités qu'il ne peut pas pratiquer ?  Oui  non

Si oui, lesquels ? .....

### 4. Repas

A-t-il un régime particulier à suivre ?  Oui  non

Si oui, lequel ? .....

### 5. Santé

Nom du médecin traitant et téléphone .....

Est-il /elle soigné(e) par homéopathie ?  Oui  non

Groupe Sanguin :  A  B  O  AB Rhésus D : .....

### 6. Informations médicales

A-t-il subi une maladie ou intervention grave ?  Oui  non

Si oui, quand et laquelle ?.....

Est-il / elle allergique ?  Oui  non

Si oui, à quoi ? .....

Prend-il des médicaments ?  Oui  non

Si oui, lesquels et pourquoi ? .....

A-t-il des difficultés sensorielles particulières ?  Oui  non - Lesquelles ? .....

Porte-t-il un appareil auditif ?  Oui  non

Souffre-t-il d'un handicap ?  Oui  non

Si oui, lequel ? .....

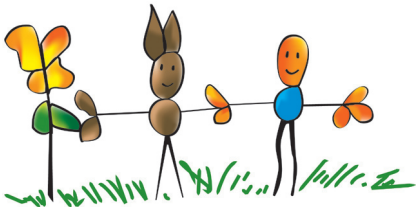
A-t-il été vacciné contre le tétanos ?  Oui  non

Date du dernier rappel ? ...../...../.....

Votre enfant éprouve-t-il une difficulté quelconque (timidité excessive,hyperactivité,dyslexie...),  
veuillez nous informer discrètement afin que nous ne commettions pas d'impair. Merci

Y a-t-il d'autres remarques utiles à formuler concernant votre enfant ?

.....



# La Prairie asbl

Ferme d'animation - Centre d'Expression et Créativité -  
Centre de Jeunes

121, rue de la Vellerie - 7700 Mouscron - Belgique

tél. 0032.56.34.20.44 - Fax 0032.56.48.83.49

[www.prairie.be](http://www.prairie.be) - [contact@prairie.be](mailto:contact@prairie.be)

## Règlement d'ordre intérieur

### **1. Définition - mission - organisation .**

La Prairie accueille, du lundi au vendredi, les enfants de 3 à 15 ans en externat, avec du personnel qualifié, dans les conditions fixées par l'ONE.

Les enfants doivent impérativement être inscrits au préalable.

- Il ne faut pas donner de collation. Elles sont distribuées sur place.
- Il faut prévoir des bottes et des vêtements de pluie que l'on peut salir.
- L'enfant est pris en charge au moment où il est inscrit sur le fichier d'accueil, pas avant ni après l'animation.

### **2. Sont considérés comme inscrits, les enfants dont les parents :**

- signent «pour accord» le règlement d'ordre intérieur.
- Versent un acompte à la date prévue par semaine de stage d'inscription
- S'engagent à fournir dans les plus brefs délais, la fiche de santé ( requise par l'ONE) sur laquelle figure une personne à contacter en cas d'urgence.

### **3. Horaire .**

Les parents doivent se conformer à l'horaire fixé lors de l'inscription.

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical pour un éventuel remboursement.

Hormis les cas d'absences motivées par un certificat médical, les journées d'absences ne seront pas remboursées. L'acompte sera remboursé si le désistement intervient au plus tard 15 jours avant le stage.

### **4. Surveillance médicale .**

L'enfant doit être en ordre de vaccination tétanos avant de venir en stage.

Un enfant malade ne peut être accepté sur le terrain. Aucun médicament ne sera délivré sur place. En cas de problème durant la journée, La Prairie prend contact avec la personne nommée sur la fiche et si besoin appelle les urgences.

### **5. Personnel d'encadrement .**

La Prairie a un personnel d'encadrement qualifié, elle respecte les formations et les normes d'encadrement exigées par l'ONE.

### **6. Assurances .**

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement par l'assurance en Responsabilité civile du milieu d'accueil.

Il est à noter que cette responsabilité ne pourra être mise en oeuvre que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou d'une négligence de La Prairie.

Les parents restant responsables des actes de leurs enfants, il leur est conseillé de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre les dommages que leur enfant pourrait occasionner.

### **7. Divers .**

Les parents autorisent l'asbl La Prairie à utiliser les éventuelles photos ( sur lesquelles mon enfant figure) faites dans le cadre des activités de l'asbl pour illustrer les publications de la ferme et le site de celle-ci. ([www.prairie.be](http://www.prairie.be))

*Date et signature «pour accord» des parents.*